

No 5

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI, 14 NOVEMBRE 1940

PRIÈRES.

Une pétition est déposée sur la Table.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Son Honneur le Président et les honorables sénateurs Aylesworth (sir Allen), Beaubien (Montarville), Blais, Cantley, Chapais (sir Thomas), David, Elliott, Fallis, Gordon, Gouin, Griesbach, Lambert, Logan, MacLennan, Taylor et Wilson, ont été constitués en un comité chargé d'aider Son Honneur le Président dans l'administration de la Bibliothèque du Parlement, en tant que les intérêts du Sénat sont concernés et pour agir au nom du Sénat comme membres du comité mixte des deux Chambres au sujet de ladite Bibliothèque.

Aussi,—Un message pour informer la Chambre que les honorables sénateurs Beaubien (St-Jean-Baptiste), Chapais (sir Thomas), Dennis, Donnelly, Fallis, Foster, Graham, Green, Harmer, Horsey, Macdonald (Cardigan), McDonald (Shédiac), Moraud, Mullins, Pope, Prévost, St-Père, Sinclair, Stevenson, Taylor et White ont été constitués en un comité chargé de surveiller les travaux d'impression du Sénat, pendant la présente session, et d'agir au nom du Sénat comme membres du comité mixte des deux Chambres au sujet des travaux d'impression du Parlement.

Et aussi,—Un message pour informer la Chambre que Son Honneur le Président et les honorables sénateurs Beaubien (Montarville), Hardy, McMeans, Mullins, Robinson et Taylor ont été constitués en un comité chargé d'aider Son Honneur le Président dans l'administration du restaurant du Parlement, en ce qui concerne les intérêts du Sénat et d'agir au nom du Sénat comme membres du comité mixte des deux Chambres au sujet dudit restaurant.

M. McLarty, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Copies d'arrêtés en conseil adoptés en vertu des dispositions de la loi sur l'aide aux chômeurs et l'assistance à l'agriculture 1940, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 6369, approuvé le 9 novembre, 1940: modification de l'entente conclue entre le Dominion et la province du Manitoba au sujet des contributions fédérales aux déboursés de cette province pour l'assistance directe aux